

## Séance ordinaire du jeudi 25 mai 2023

*Date de convocation et d'affichage : 15 MAI 2023*

*Date d'affichage des décisions : 1<sup>ER</sup> JUIN 2023*

*L'an deux mil vingt-trois, le vingt cinq mai à vingt heures, le Conseil municipal de DIGOSVILLE, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. Serge MARTIN, Maire.*

### **Etaient présents :**

M. Serge MARTIN, *Maire*

Mme Claudie LEPAISANT, M. Jean-Pierre ESTACE, M. Ludovic FOLLIOU, Mme Carole DUPONT  
*Adjoint,*

MM. Jean-Claude FRIBOURG, Christophe FESSENMEYER, Mme Martine COUTANCEAU, M. René LE PINOIS, Mme Francine BEDEL, M. Denis METIVIER, Mme Isabelle AMIOT, MM. Thomas CARTIER et Benoit GARNIER *formant la majorité des membres en exercice.*

### **Etaient absents et excusés :**

Mme Hélène HEBERT (pouvoir à Mme Carole DUPONT)

M. Bernard DUBOST (pouvoir à M. René LE PINOIS)

Mme Claire GUERET (pouvoir à M. Jean-Claude FRIBOURG)

Mme Valérie BONHOMME

Mme Maïté OSMONT

### **Est nommée secrétaire de séance**

Madame Claudie LEPAISANT

---

La Presse de la Manche et La Manche Libre étaient conviées à cette réunion mais indisponibles à cette date.

Le Maire demande s'il y a des questions sur le procès-verbal du Conseil du mercredi 12 avril 2023. Les membres présents répondent négativement.

Le Maire demande à l'assemblée l'ajout d'un sujet non prévu à l'ordre du jour :

Le Conseil municipal répond favorablement.

## **COMPTE RENDU CERTIFICAT ADMINISTRATIF**

Le Maire informe le Conseil municipal de l'établissement d'un certificat administratif le 17 mai 2023 suite à la délibération n°120423-5a concernant les « règles budgétaires en M57-Fongibilité des crédits ». Il dit avoir procédé aux virements de crédits entre les opérations 31 « bâtiments communaux » et opération 61 « Groupe scolaire » à l'opération 39 « Aménagement parcelles du bourg » pour un montant de 1 374,00 €.

## **TARIF CONTRAT CONVIVIO (DCM 25/05/23-1)**

Le Maire rappelle au Conseil municipal le tarif payé à ce jour à la société de restauration Convivio par la commune dans le cadre de la restauration à l'école et rappelle les prix depuis la dernière augmentation de novembre 2022 soit :

\*Enfant 4,22 € HT / repas

\*Adulte 4,62 € HT / repas

Ce qui n'est pas le prix payé par les familles, la commune prenant en charge la différence.

Le Maire explique qu'au vu de l'augmentation des coûts des denrées alimentaires, un courrier de la société a été reçu informant d'une augmentation de 7.74 % par repas à compter du 01/09/2023 sera appliqué soit :

\*Enfant 4,55 € HT / repas

\*Adulte 4,98 € HT / repas

Le Maire propose de reporter ce sujet au prochain conseil afin de revoir les clauses du contrat. Le conseil répond favorablement.

### **CONTRAT DE MAINTENANCE DEFIBRILLATEUR D+SERVICES (DCM 25/05/23-2)**

Le Maire présente le contrat de maintenance de la société D+ Services de Les Sorinières (44) concernant la maintenance annuelle des 4 défibrillateurs. Celui-ci s'élève à 337,50 € HT soit 405,00 € T.T.C. et 450 € HT soit 486,00 € TTC à partir de la seconde année. Le Maire rappelle que les appareils doivent être opérationnels à tout instant. Il dit que les consommables et les déplacements sont en supplément.

Le Maire passe la parole à M. FOLLIOT, celui-ci dit que l'appareil situé au centre commercial Becquet n'est pas comptabilisé dans les 4.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE les termes du contrat de maintenance d'un montant de 337,50 € HT soit 405,00 € T.T.C. et 450 € HT soit 486,00 € TTC à partir de la seconde année auprès de la société D+ Services de Les Sorinières (44), AUTORISE le Maire à signer le contrat, AUTORISE le Maire à imputer la dépense à l'article 6156 du budget.

### **DEVIS ESCALIER ESPACE MICHEL LEPOITTEVIN (DCM 25/05/23-3)**

Le Maire présente au Conseil municipal un devis de la société TP LARONCHE de Clitourps (50330) concernant la création d'un escalier 5 marches à l'entrée principale de « l'Espace Michel LEPOITTEVIN » qui s'élève à 4 228,00 € HT soit 5 073,60 € TTC. Il précise que les graviers seront enlevés.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, ACCEPTTE les termes du devis de la société TP LARONCHE de Clitourps (50330) pour un montant de 4 228,00 € HT soit 5 073,60 € TTC, AUTORISE le Maire à signer le présent devis, DIT que la dépense sera imputée à l'opération 30 « salle multi-activités et de sport » du budget.

### **DEVIS RENOVATION ECLAIRAGE EXTERIEUR MAIRIE (DCM 25/05/23-3A)**

Le Maire passe la parole à M. ESTACE, Maire-Adjoint, qui présente au Conseil municipal deux devis concernant la rénovation de l'éclairage extérieur de la mairie pour passage en LED soit :

- La société INEO de Cherbourg-en-Cotentin (50110) pour 6 680,00 € HT soit 8 016,00 € TTC
- La société BOUYGUES Energies et services de Valognes (50700) pour 16 498,00 € HT soit 19 797,60 € TTC.

Il précise qu'il a reçu également la commerciale de la société REXEL.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, ACCEPTTE les termes du devis de la société INEO de Cherbourg-en-Cotentin (50110) pour un montant de 6 680,00 € HT soit 8 016,00 € TTC, AUTORISE le Maire à signer le présent devis, DIT que la dépense sera imputée au budget.

### **DEVIS PORTE ACCES SECONDAIRE MAIRIE (DCM 25/05/23-3B)**

Le Maire passe la parole à M. ESTACE, Maire-Adjoint, qui présente au Conseil municipal deux devis concernant le remplacement de la porte d'accès secondaire de la mairie afin de la rendre conforme et plus haute pour éviter tout accident corporel soit :

- La société AMC FOLLIOT de Valognes (50700) pour 6 778,65 € HT soit 8 134,38€ TTC
- La société CTMS de Saint-Lô (50000) pour 9 820,00 € HT soit 11 784,00 € TTC.

Il précise qu'il a consulté également la société Les Ouvertures de votre Habitat de Théville (50) qui n'a pas souhaité répondre.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, ACCEPTE les termes du devis de La société AMC FOLLIOT de Valognes (50700) pour 6 778,65 € HT soit 8 134,38€ TTC, AUTORISE le Maire à signer le présent devis, DIT que la dépense sera imputée à l'opération 69 « Mairie » du budget.

### **DEVIS REMPLACEMENT PORTES EN BOIS FERME DU FOUR (DCM 25/05/23-3C)**

Le Maire passe la parole à M. ESTACE, Maire-Adjoint, qui présente au Conseil municipal trois devis concernant le remplacement des 14 portes en bois devenues vétustes à la Ferme du Four en aluminium blanc pour une isolation thermique et phonique soit :

- La société AMC FOLLIOT de Valognes (50700) pour 47 957,36 € HT soit 57 548,83 € TTC
- La société CTMS de Saint-Lô (50000) pour 40 396,00 € HT soit 48 475,20 € TTC.
- La société Les Ouvertures de votre Habitat de Théville (50330) pour 31 233,74 € HT soit 42 520,49 € TTC.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, ACCEPTE les termes du devis de La société Les Ouvertures de votre Habitat de Théville (50330) pour 31 233,74 € HT soit 42 520,49 € TTC, AUTORISE le Maire à signer le présent devis, DIT que la dépense sera imputée à l'opération 62 « Centre de sports et de loisirs » du budget.

### **DEMANDE DE SUBVENTION (DCM 25/05/23-4)**

Le Maire expose au Conseil municipal le courriel de l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalité de la Manche concernant l'appel à cotisation pour l'année 2023 de la commune à l'association.

La cotisation annuelle s'élève à 366,52 € pour 1 666 habitants soit (1 666 x 0,0540 € + 1 666 x 0,166 €) correspondant à la tranche de population communes de + 600 habitants.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à renouveler l'adhésion pour l'année 2023, AUTORISE le Maire à verser la cotisation annuelle d'un montant de 366,52 € et à imputer la dépense à l'article 6281 du budget 2023.

### **DEMANDE DE SUBVENTION (DCM 25/05/23-4A)**

Le Maire expose au Conseil municipal le courrier de l'Association de Défense des Victimes de l'Amiante (ADEVA) de Cherbourg-en-Cotentin (50) demandant l'attribution d'une subvention pour l'année 2023.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, VOTE une subvention d'un montant de 80,00 € à l'association ADEVA de Cherbourg-en-Cotentin (50) pour l'année 2023 et AUTORISE le Maire à imputer la dépense au budget 2023.

### **DEMANDE DE SUBVENTION (DCM 25/05/23-4B)**

Le Maire expose au Conseil municipal le courrier de l'Association Normande d'Entraide aux Handicapés Physiques (ANEHP) de Montebourg (50) demandant l'attribution d'une subvention pour l'année 2023.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, VOTE une subvention d'un montant de 80,00 € à l'association ANEHP de Montebourg (50) pour l'année 2023 et AUTORISE le Maire à imputer la dépense au budget 2023.

## **ACQUISITION DE TERRAINS (DCM 25/05/23-5)**

Le Maire rappelle au Conseil la décision d'acquérir les parcelles cadastrées B 602-604-605 auprès des conjoints MAHIER-PICOT situées dans le bourg. Le Maire informe le Conseil que sur conseil de Me ROBINE et afin d'accélérer le dossier, il serait judicieux de prendre attache avec Me GORAND en effet un héritier est réticent à la vente à la commune. Le Maire propose de faire appel à Maître Gorand pour régler ce dossier.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DONNE SON ACCORD pour faire appel à Maître Gorand pour régler la vente rapidement auprès des conjoints MAHIER-PICOT.

## **DEMANDES DE SUBVENTION – TRAVERSEE D'AGGLOMERATION LE DOUET PICOT (DCM 25/05/23-6)**

Le Maire informe qu'il a reçu de l'Agence Technique du Cotentin de Valognes une estimation des travaux concernant la traversée d'agglomération Le Douet Picot. Une estimation plus précise sera adressée mi-juin mais il peut dès à présent demander des subventions pour avancer dans ce dossier. Il demande l'autorisation au Conseil de lancer les dossiers et ainsi solliciter une aide programmation 2024 au taux maximum au titre de :

- ❖ Fonds leader
- ❖ DETR
- ❖ DSIL
- ❖ Fonds de concours
- ❖ Contrat de territoire (Région Normandie)
- ❖ Contrat de pôle de service
- ❖ Les fonds européens

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE et AUTORISE le Maire à solliciter une aide au titre Fonds leader, DETR, DSIL, Fonds de concours, Contrat de territoire (Région Normandie), Contrat de pôle de service, Les fonds européens programmation 2024 au taux maximum pour financer des travaux dans le cadre de la traversée d'agglomération Le Douet Picot, AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier, AUTORISE le Maire à inscrire les recettes du budget.

## **REMERCIEMENTS**

\*Le Maire fait part au Conseil qu'il a reçu des remerciements de la famille de Madame Françoise LEMONNIER.

\*Le Maire fait part également au Conseil qu'il a reçu des remerciements d'associations suite à l'attribution de subventions pour 2023.

\*Il donne lecture au Conseil des remerciements de Madame Louise VOLCLAIR et Madame Isabelle LECACHEUX pour le soutien de la mairie et l'organisation de la randonnée solidaire du dimanche 14 mai 2023.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Le Maire expose que suite à la demande du maître d'œuvre AMO Innov' et afin de rédiger les fiches action dans le cadre du projet du bourg et suite à la réunion du 9 mai, un comité de pilotage a été constitué des membres suivants : Serge MARTIN, Jean-Pierre ESTACE, Carole DUPONT, Denis METIVIER et Christophe FESSEMEYER.

- Le Maire informe que les travaux de la toiture de l'église sont finis, que le rangement et le nettoyage sont en cours. Une mise en valeur du travail effectué, du tutorat et compagnonnage feront l'objet d'un article de presse.
- Le Maire informe que les élections européennes auront lieu le 9 juin 2024, il remercie de noter dès à présent la date pour participer à la tenue des bureaux.
- Le Maire aborde le sujet de l'élection des délégués pour les élections sénatoriales qui aura lieu le 9 juin prochain à 18h30. Le Maire expose les modalités et demande si des personnes se positionnent pour établir une liste. Il rappelle qu'il faut 5 délégués titulaires et 3 suppléants et que les titulaires devront impérativement se rendre le 24 septembre à Saint-Lô pour voter.
- M. FRIBOURG invite le conseil aux 40 ans du club de Football Club de Digosville qui auront lieu le samedi 27 mai au stade, détaille les festivités et l'apéro concert.
- Il évoque l'assemblée générale du 23 juin.
- Mme COUTANCEAU félicite pour la belle réussite de la toiture de l'église.
- Elle précise qu'elle fera part au prochain conseil portuaire de l'odeur des algues dans le port du Becquet.
- M. METIVIER évoque la tension lors du dernier conseil municipal. Il faudrait trouver des solutions de communication en amont. Le Maire dit que le conflit existe partout. Le Maire dit qu'il a distribué par courrier une réponse aux 39 familles signataires de la pétition. La dite lettre sera envoyé par mail aux conseils municipaux pour information.
- Mme AMIOT informe qu'elle a demandé des renseignements à la sous-préfecture concernant sa sortie lors du dernier conseil et qu'elle aura souhaité que cela reste à titre privé. Elle dit que M. et Mme ENEE a perçu la somme de 1 500 € de frais lié au litige en exécution de l'arrêt du 17 mars 2023.
- M. FOLLIOT informe que le boulodrome du plateau a été nettoyé par les agents communaux.
- M. GARNIER demande si l'heure des conseils municipaux peut être décalé à 20h30 du fait que son activité professionnelle. Le Maire écoute sa doléance mais ajoute que l'heure du prochain est obligatoirement plus tôt du fait des directives préfectorales.  
M. GARNIER évoque aussi les problèmes de stationnement devant l'école et les voitures mal garées au niveau du container du Douet Picot qui ne facilite pas le passage des engins agricoles. Le Maire se rendra sur place.
- Mme LEPAISANT demande si la peinture d'une partie de la cuisine de l'école pourra être refait cet été. Le Maire répond positivement par l'intervention est prévue de l'agent communal.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
ET ONT SIGNE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE,  
LA SEANCE EST LEVEE A **21 HEURES 47 MINUTES**.

LA SECRETAIRE  
MME CLAUDIE LEPAISANT

M. LE MAIRE  
M. SERGE MARTIN


